



PROCES-VERBAL
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES
SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le Comité de la Caisse des écoles, dûment convoqué par Madame la Présidente le 02 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Charlotte LIBERT présidente de la Caisse des écoles.

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Charlotte LIBERT, Présidente
Madame Siham HARROUSSI, Vice-Présidente
Madame Cécile BRÉON, Adjointe au Maire
Monsieur François EPINAT, Adjoint au Maire
Madame Delphine BASILLE-DUPREY, Conseillère Municipale
Madame Blanche DUPRAZ, Conseillère Municipale
Monsieur Gabriel DURAND, Conseiller Municipal
Monsieur Arnaud MASSONNIE, Conseiller Municipal
Monsieur Bertrand PITAVY, Conseiller Municipal
Madame Claire SERVIAN, Conseillère Municipale
Monsieur Régis TOURNE, Conseiller Municipal
Madame Estelle GAMEIRO RAMAGE, Membre Elu
Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Membre Elu
Madame Monique VERMANT, Membre Elu
Monsieur Emmanuel GOURBESVILLE, Membre Elu
Madame Delphine GRETILLAT, Membre Elu
Madame Pascale TRAN, Membre Elu
Madame Aurélie MARCHAL, Membre Elu

EXCUSÉS :

Monsieur Luc-Henry DOMINGUEZ, Inspecteur de l'Education Nationale
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Conseiller Municipal
Monsieur Jason DAURY, Membre Elu
Madame Pauline VIRENQUE, Membre Elu
Madame Anne-Claire BARRIERE, Membre Elu
Madame Julie MONSERRATE, Membre Elu

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame la Présidente propose à chaque membre du Comité de se présenter.

1. DESIGNATION DU BUREAU DE LA CAISSE DES ECOLES

Madame la Présidente rappelle qu'il convient de procéder à la désignation des membres du bureau de la Caisse des écoles lors de la séance du Comité qui suit l'Assemblée générale.

Il est donc proposé de désigner le (ou la) Vice-président(e), le (ou la) Secrétaire général(e) et le (ou la) Secrétaire-adjoint(e).

Les fonctions de trésorier sont remplies par le Trésorier municipal de la Ville.

Sont candidates :

- Vice-présidente : Siham HARROUSSI
- Secrétaire générale : Monique VERMANT
- Secrétaire adjointe: Pascale TRAN

Sont désignées à l'unanimité :

- Vice-présidente : Siham HARROUSSI
- Secrétaire générale : Monique VERMANT
- Secrétaire adjointe : Pascale TRAN

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2025

Madame la présidente donne la parole à Madame Harroussi, en sa qualité de Vice-présidente.

Madame la vice-présidente indique que le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité des voix.

3. BUDGET 2026 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

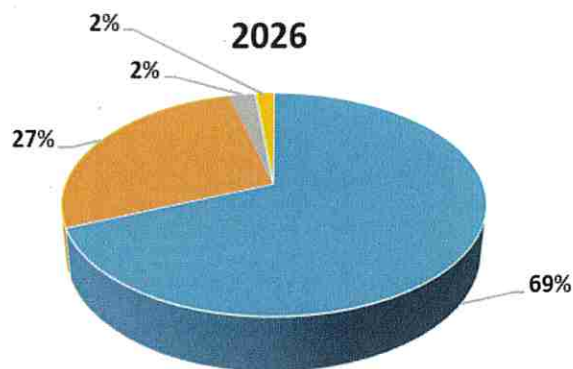
Madame la Vice-présidente rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2312 du Code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif est précédé de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport a pour objet d'exposer les principales orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif, dont la présentation est prévue le 17 avril.

Le budget primitif 2026 de la Caisse des écoles s'inscrit dans la continuité de la politique menée en faveur des jeunes Vincennois depuis de nombreuses années, en veillant à la cohérence des actions conduites conjointement par la Ville et l'établissement public.

Les principaux postes de dépenses du budget primitif 2026 concernent la restauration scolaire, les activités périscolaires et extrascolaires ainsi que le personnel d'animation. Les recettes proviennent principalement de la subvention de la Ville, des participations familiales et des prestations de la Caisse d'allocations familiales.

D) Les dépenses

Part des dépenses par type de dépenses



- part des dépenses de masse salariale (012)
- part des dépenses restauration scolaire (611 RESC)
- part autres dépenses à caractère général (011 hors 611 restauration)

A) Restauration scolaire

En 2026, la restauration scolaire continuera de représenter l'un des principaux postes de dépenses du budget et se répartira de la manière suivante :

➤ *Dépenses de fonctionnement*

Le montant prévisionnel des dépenses de restauration pour 2026 est estimé à 3 500 000 € contre 3 580 000 € au BP 2025.

Cette légère diminution tient compte de l'évolution anticipée de la fréquentation, liée à la baisse des effectifs scolaires.

À titre d'information, la proportion de convives par rapport au nombre d'élèves scolarisés dans les écoles de la commune s'établit actuellement à environ 87 % en moyenne par jour.

➤ *Dépenses d'investissement*

Les dépenses d'investissement pour les cuisines des cantines scolaires sont prévues à hauteur de 99 000 €.

Ces crédits permettront notamment le remplacement de 2 lave-vaisselles, l'installation d'éviers à commande non manuelle, la création d'une chambre froide...

Par ailleurs, une enveloppe de 20 000 € est prévue afin de faire face à d'éventuelles pannes importantes non anticipées.

B) Activités péri et extra scolaires

Les activités péri et extra scolaires concernent, rappelons-le, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, les ateliers après l'école, les mini-séjours, l'activité *Sports en famille* ainsi que le service minimum d'accueil.

Pour l'année 2026, les dépenses liées à ces activités se répartiront globalement comme suit :

* Dépenses de fonctionnement (ch. 011)

Hors masse salariale (chap 012), restauration (service RESC), et livres de prix (service scol) : 256 190 €

* Dépenses d'investissement *hors cuisine scolaire (service RESC) : 311 230 €*

➤ **Les accueils de loisirs**

Les projets pédagogiques des accueils de loisirs s'inscrivent dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEDT) et sont mis en œuvre tout au long de l'année.

Ils ont pour objectif d'assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants durant les différents temps d'accueil. Les activités proposées abordent notamment les thématiques suivantes : environnement, vivre-ensemble, inclusion, sport, culture et prévention des violences.

Les mini-séjours, destinés aux enfants des écoles maternelles, seront reconduits pendant les vacances de Printemps et d'été. Environ 70 places seront proposées pour un coût estimé à 24.300 € comprenant l'hébergement, la restauration, les activités et le transport (*hors masse salariale*).

➤ **Les ateliers après l'école**

Les ateliers après l'école accueillent les élèves des écoles élémentaires à partir de 16h30 et s'organisent autour de 4 menus thématiques :

- **Expression scénique** : danse, théâtre, mime, musique, cirque, capoeira, magie ;
- **Sciences et culture** : ateliers scientifiques, cuisine, mécanique ;
- **Expression manuelle et technique** : arts plastiques, bricolage, création de bijoux, poterie ;
- **Sports** : acrosport, rollers, tennis de table, arts martiaux, sports collectifs.

Chaque enfant peut ainsi découvrir **deux activités au cours de l'année scolaire**.

A la rentrée 2025, 821 élèves étaient inscrits contre 775 en 2024, pour 930 places ouvertes en 2025 (contre 956 en 2024).

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues pour les ateliers après l'école s'élèvent à 39 550 € (ATE), hors charges de personnel.

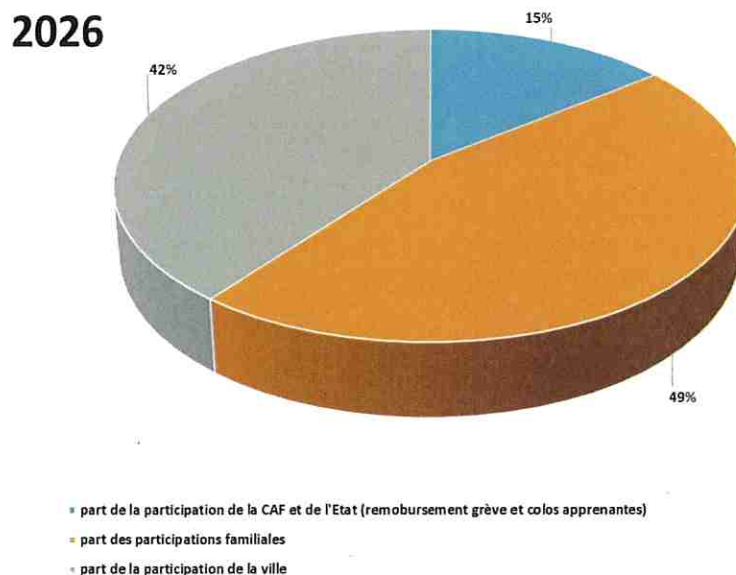
C) Les charges de personnel

Pour l'exercice 2026, les dépenses de personnel sont estimées à 8 858 548 €.

Cette estimation intègre notamment :

- l'impact de la revalorisation du SMIC horaire,
- les évolutions des charges patronales, notamment celles liées à la CNRACL.

II) Les recettes



A) Les participations familiales et cotisations

Ces recettes correspondent aux participations des familles pour l'ensemble des activités gérées par la Caisse des écoles : restauration scolaire, accueils de loisirs, accueils périscolaires, ateliers après l'école, études surveillées et mini-séjours. Elles incluent également les cotisations des membres de la Caisse des écoles.

Pour 2026, ces recettes sont estimées à 5 885 542 €, contre 5 826 732 € inscrits au budget primitif 2025.

Cette légère progression résulte principalement d'une augmentation des fréquentations, principalement les mercredis et les vacances scolaires, malgré la baisse des effectifs scolaires.

B) Les subventions

➤ La prestation de service

La prestation de service associée à la subvention liée au contrat territorial global versée par la Caisse d'allocations familiales (C.A.F.), au titre du financement du fonctionnement des accueils de loisirs, est estimé pour 2026 à 1 835 000 € contre 1 742 500 € prévus au BP 2025.

➤ La subvention de la Ville

Afin d'assurer l'équilibre du budget prévisionnel de la Caisse des écoles, une subvention municipale d'un montant de 5 051 514 € est sollicitée, soit un niveau identique à celui inscrit au budget primitif 2025.

Les membres du comité prennent acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026.

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE VINCENNES POUR LE FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DU PARC INFORMATIQUE DES ECOLES

En 2017, la Caisse des écoles a contribué à l'acquisition d'équipements informatiques destinés aux établissements scolaires. Cette action a permis aux enseignants de bénéficier de nouveaux supports pédagogiques, notamment grâce à l'installation de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) dans les classes élémentaires, ainsi que de postes informatiques dans chaque classe de grande section de maternelle et d'élémentaire.

Ces équipements ont été régulièrement entretenus. Néanmoins, les Tableaux Numériques Interactifs (TNI) présentent aujourd'hui un niveau d'obsolescence qui justifie leur remplacement par des Écrans Numériques Interactifs (ENI), plus performants et adaptés aux usages actuels.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 280 000 €.

Madame Gameiro Ramage souhaite savoir qui verse la subvention à la mairie.

Madame la Présidente répond que ce versement est assuré par la caisse des écoles et précise que ces tableaux permettent également un usage traditionnel, notamment l'écriture sur un tableau blanc, et que les élèves ne sont pas exclusivement exposés à l'écran numérique.

Monsieur Louvigné souhaite savoir si toutes les écoles vont être équipées par les Écrans Numériques Interactifs (ENI).

Madame la Vice-Présidente répond que des remplacements ont déjà été effectués et que le déploiement se poursuivra progressivement.

L'attribution d'une subvention à la ville de Vincennes pour le financement du remplacement du parc informatique des écoles est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43.

La Secrétaire générale,



Monique VERMANT

La Présidente,



Charlotte LIBERT

